

VILLE de **MONTBONNOT SAINT-MARTIN** (38330)

N° 01 01 2024 052

Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 22 Votants 29 Nombre de voix pour 29 Nombre de voix contre 00 Abstention 00 NPPV 00

OBJET:

Dépôt d'une demande de déclaration préalable dans le cadre de la rénovation du bâtiment situé au 24 rue Abbé Grégoire à Grenoble

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin le :

Républiqu

Départeme

Envoyé en préfecture le 01/10/2024 Recu en préfecture le 01/10/2024

Publié le



ID: 038-213802499-20240924-01_01_2024_052-DE Arrondissement de Grenoble Canton de Meylan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU - MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAULT - MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs: Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pourvoir à Roger BOIS).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Dominique Bonnet, le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet rénovation de l'immeuble communal (Legs Baffert) situé au 24 rue Abbé Grégoire à Grenoble. La déclaration préalable est en cours d'instruction par les services de la ville de Grenoble, pour avis avant dépôt définitif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer et déposer auprès du service urbanisme de la ville de Grenoble la déclaration préalable correspondante.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur Dominique Bonnet à signer et déposer cette demande.

Le secrétaire de séance, Marie-Béatrice MATHIEU Fait à Montbonnot Saint-Martin, les jour, mois et an susdits Le Maire, Dominique BONNET